

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge
Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge
Band: - (1971)

Rubrik: Situation financière

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

IV. SITUATION FINANCIÈRE

Notice introductory

L'exercice 1971 a été marqué par deux faits importants pour la situation financière du CICR.

Il s'agit :

- du message du Conseil fédéral suisse à l'Assemblée fédérale concernant les contributions allouées par la Confédération au Comité international de la Croix-Rouge, du 8 septembre 1971 ;
- du versement, le 29 juin 1971, par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'une contribution extraordinaire de 1 million de dollars.

Il nous paraît utile d'examiner plus en détail la signification de ces faits.

Dans son message, le Conseil fédéral suisse expose les raisons qui ont amené le CICR à maintenir des délégations dans différentes parties du monde. Il rappelle aussi que des conflits ouverts ont obligé le CICR à plusieurs interventions d'envergure au cours des dernières années. Enfin, en exécution d'un mandat que lui a confié la XXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Istanbul en 1969, le CICR s'est attelé à l'élaboration de règles destinées à compléter le droit humanitaire en vigueur.

Ces circonstances ont entraîné une progression importante des activités du CICR et une augmentation correspondante de ses dépenses, à laquelle la Confédération suisse a déjà participé de façon prépondérante par des subventions allant bien au-delà de ses contributions annuelles régulières.

L'évolution de ses activités a amené le CICR à revoir la structure de son financement, avec le souci d'assurer à la fois la stabilité du financement de sa structure permanente et la flexibilité nécessaire aux moyens additionnels dont la mise en œuvre dépend de l'évolution des conflits. Le nouveau système de financement a été expliqué dans un tableau annexé au message et reproduit en Tableau I du présent rapport d'activité.

Dans la perspective de ce système de financement, le Conseil fédéral a proposé aux Chambres de porter de 2,5 à 7,5 millions de francs la contribution annuelle régulière de la Confédération suisse, destinée au financement de la structure permanente du CICR et d'allouer en outre à ce dernier des contributions complémentaires jusqu'à concurrence de 5 millions de francs par an, en vue de financer la structure temporaire, c'est-à-dire les frais occasionnés par l'engagement à titre temporaire de personnel supplémentaire pour des actions spéciales. Ces propositions étaient complétées par celle de transformer en subvention unique l'avance de 10 millions de francs accordée en 1968 et qui avait été rapidement épuisée. Dans sa conclusion, le Conseil fédéral soulignait que ces différentes propositions visaient davantage à régulariser une situation qui s'était imposée du fait des circonstances qu'à accroître le soutien financier que la Confédération suisse accordait effectivement au CICR depuis plusieurs années.

Les propositions du Conseil fédéral ont été adoptées par le Conseil des Etats en décembre 1971, et par le Conseil national en mars 1972. Ce nouveau régime entrant en vigueur en 1972, la Confédération suisse a encore accordé au CICR, à la fin de 1971, une contribution extraordinaire de 4,1 millions de francs, pour lui permettre de faire la soudure.

Le nouvel aménagement du soutien financier du Gouvernement suisse, de même que la nouvelle structure financière (voir Tableau I), qui apparaîtront pour la première fois dans les comptes relatifs à l'exercice 1972, apporteront certes au CICR une stabilité accrue dans le financement de sa structure permanente, en même temps que la flexibilité nécessaire au personnel d'appoint qu'il est appelé à engager à titre temporaire, dans ses délégations. Il n'en demeure pas moins, cependant, que le CICR devra encore obtenir des autres Gouvernements un accroissement substantiel des contributions annuelles qu'ils lui accordent pour assurer la couverture de sa structure permanente. Il souhaite voir passer celles-ci de 2,2 millions de francs suisses — montant qu'elles totalisent aujourd'hui — à 7,5 millions au cours des trois prochaines années, ce qui permettra à la fois de faire face à l'augmentation inévitable de ses dépenses fixes, due à l'augmentation des coûts, et de rétablir un équilibre souhaitable entre le soutien fourni par

le pays d'origine et celui des autres pays signataires des Conventions de Genève.

C'est déjà dans la perspective de l'aménagement d'un meilleur équilibre entre les contributions des différents pays que des pour-parlers s'étaient engagés entre le CICR et le Gouvernement des Etats-Unis, en vue d'obtenir de ce dernier un renforcement de son soutien financier à la structure permanente. Soucieux de poursuivre son aide, qu'il avait déjà accordée largement lors d'actions d'envergure ces dernières années, ce Gouvernement a alloué au CICR à fin juin 1971 une contribution spéciale de 1 million de dollars, pour l'ensemble de son activité humanitaire à travers le monde.

Des 4 millions de francs suisses environ que représente cette contribution, 1,5 million a été affecté à la couverture des dépenses de 1971 et il est prévu d'affecter un montant équivalent pour financer les dépenses de la structure permanente en 1972.

Analyse du bilan et du compte de résultat

Bilan

L'analyse du bilan (voir Tableau II) n'appelle pas de commentaires particuliers, sauf pour mentionner :

Cette dernière réserve, provenant du reliquat de la contribution extraordinaire de 8 millions de francs faite au CICR par le

Gouvernement suisse au début de 1970, a été utilisée, au cours de 1971, pour compléter le financement de la structure permanente.

En revanche, la *Réserve spéciale* a reçu comme attribution :

- la part non encore utilisée sur la contribution extraordinaire du Gouvernement des Etats-Unis, soit 2,5 millions de francs suisses.
- une affectation prélevée sur le résultat de l'exercice 1971 et s'élevant à Fr. 410.461,04,

d'où son nouveau solde exprimé par Fr. 2.910.461,04, au 31 décembre 1971.

Compte de résultat (budget annuel)

Grâce aux dons extraordinaires dont il a bénéficié de la part des Gouvernements suisse et des Etats-Unis, le CICR a pu clore l'exercice 1971 sans déficit, après avoir procédé à d'indispensables amortissements extraordinaires sur le poste *Actifs immobilisés*, et même constitué les réserves nécessaires pour assurer son financement en 1972 (voir Tableau III). Car il ne faut pas oublier que son financement régulier reste insuffisant pour couvrir le coût de sa structure permanente et qu'il doit encore rechercher un accroissement substantiel de ses recettes régulières pour faire face aux frais de cette structure dès 1973, bien qu'il ne soit pas envisagé d'augmenter le personnel permanent.

Comme pour 1970, le compte de résultat englobe les dépenses et recettes des structures permanente et temporaire; cette dernière sera traitée de façon distincte à partir de l'année 1972.

Le Tableau IV indique le détail des contributions reçues des Gouvernements et des Sociétés nationales de Croix-Rouge.

Fonds pour actions de secours (hors budget annuel)

Le Tableau V donne le résumé du mouvement de ce Fonds qui, nous le rappelons, est alimenté principalement par la collecte faite auprès du peuple suisse et par les autres dons assignés par les donateurs à des actions de secours.

Les dépenses correspondent intégralement aux secours médicaux et matériels distribués par les délégués du CICR dans le cadre de leurs activités régulières.

Dépenses des actions occasionnelles

Le Tableau VI montre les dépenses encore effectuées dans le cadre de la liquidation des anciennes actions Nigeria et Jordanie, ainsi que les premières charges découlant du conflit entre l'Inde et le Pakistan qui relève, dès le 1^{er} décembre 1971, de la structure occasionnelle, par suite de la dimension prise par cette action.

Autres fonds gérés par le CICR

Comme chaque année, le dernier Tableau (VII) présente les bilans et comptes de résultat des Fonds gérés par le CICR, et dont il dispose, conformément à leur statut respectif.

Rapport de vérification

Les comptes ont été revisés par la Société fiduciaire romande Ofor, membre de la Chambre suisse des Sociétés fiduciaires et des experts-comptables, qui a fourni, en date du 25 février 1972, le rapport figurant à la page 135.

TABLEAU I

Financement du CICR

	Structure permanente	Structure temporaire (additionnelle)	Activités occasionnelles
Activités	Protection des victimes de conflits (sur le terrain, cadres CICR seulement) Agence centrale de recherches Planification des missions de secours Réaffirmation, développement, interprétation et diffusion des principes de la Croix-Rouge et du droit humanitaire Représentation du CICR, définition de sa ligne de conduite Coordination avec les organisations int. Information. Publications. Services techniques. Administration et Finances.	Protection des victimes de conflits (délégués temporaires notamment médecins, sur le terrain et employés locaux) Organisation de conférences internationales (personnel d'appoint)	Secours aux victimes de conflits : soins, transports, envoi de médicaments, vivres, vêtements, abris.
Effectif et nature du personnel au 1 ^{er} juillet 1971	228 employés permanents	32 délégués engagés pour une durée déterminée 84 employés locaux	Nombre variable de personnel engagé pour de brèves périodes, selon les besoins
Budget 1971	11,6 millions budget annuel pour 1971 : 16,7 millions	5,1 millions	varie selon les activités Budget spécial pour chaque opération
Caractère des dépenses	continues	variables	occasionnelles
Varlotion des dépenses (ordre de grandeur prévisible)	+ ou -10% par an selon développement ou réduction de la structure permanente	de 0,5 à 5 fois, selon l'évolution des conflits ; pour les conférences, personnel d'appoint prévisible	imprévisible
Caractère du financement	doit être régulier	doit être assuré même si les dépenses varient	Financement ad hoc
Utilisation des moyens	L'indépendance du CICR dans l'utilisation des moyens doit être sauvegardée		Les moyens reçus pour l'opération lui sont affectés.
Rapport aux donateurs	Rapport annuel de gestion	Rapport annuel de gestion et Justification du dispositif temporaire engagé	Rapport ad hoc sur chaque intervention
Type de financement	Contributions annuelles régulières	Subvention annuelle	Dons sur appels spéciaux

COMITÉ INTERNATIONAL

Bilans 31 décembre 1971

(Présentation résumée,

ACTIF

DISPONIBILITÉS	1
ACTIFS A COURT TERME	
— Titres et placements	1
— Débiteurs	1
— Actifs transitoires	1
ACTIFS IMMOBILISÉS	
— Stock de 1 ^{er} secours	1
— Mobilier, Matériel	1
AVANCES AUX DÉLÉGATIONS	1
FONDS FIDUCIAIRES	
— Débiteurs	1
— Placements	1
FRAIS D'ACTIONS RESTANT A COUVRIR	
— Yémen	1
— Vietnam	1
— Moyen-Orient	1
— Aden	1
— Grèce	1
— Manuel scolaire	1
Don extraordinaire Confédération	1
TOTAL DU BILAN	
DÉBITEUR POUR CAUTIONNEMENT	1

1971	1970
4.749	734
7.496	10.794
1.859	1.771
387	464
9.742	13.029
146	162
381	657
527	819
532	482
3.244	4.528
536	2.334
3.780	6.862
2.050	2.050
3.036	3.036
6.014	6.014
723	723
763	763
256	256
(2.842)	(2.842)
10.000	10.000
29.330	31.926
400	400

comparés
et 31 décembre 1970

(en milliers de francs suisses)

PASSIF**DETTES A COURT TERME**

— Créditeurs
 — Passifs transitoires

	1971	1970
— Créditeurs	1.740	2.132
— Passifs transitoires	556	588
	2.296	2.720

DETTES A TERME

— Avance de la Confédération

— Avance de la Confédération	10.000	9.500
----------------------------------------	--------	-------

PROVISIONS DIVERSES

PROVISIONS DIVERSES	488	452
-------------------------------	-----	-----

FONDS POUR LES ACTIONS DE SECOURS

— Disponibles
 — Réservés

— Disponibles	806	996
— Réservés	3.402	752
	4.208	1.748

FONDS FIDUCIAIRES

— Crédits bancaires et fournisseurs
 — Actions occasionnelles
 — Autres cas

— Crédits bancaires et fournisseurs	3.244	4.528
— Actions occasionnelles	—	1.773
— Autres cas	536	561
	3.780	6.862

FONDS PROPRES

— Réserve générale
 — Réserve spéciale
 (moins perte de l'exercice 1970)
 excédent recettes de l'exercice 1971

— Réserve générale	644	2.645
— Réserve spéciale	2.911	5.000
(moins perte de l'exercice 1970)	—	(2.001)
excédent recettes de l'exercice 1971	3	
	3.558	5.644

— Réserve pour conflit généralisé

— Réserve pour conflit généralisé	5.000	5.000
---------------------------------------------	-------	-------

TOTAL DU BILAN

TOTAL DU BILAN	29.330	31.926
----------------	---------------	---------------

GARANTIE

GARANTIE	400	400
---------------------------	-----	-----

Compte global des dépenses par centre d'activité

comparé avec les résultats 1970

STRUCTURE PERMANENTE	En francs suisses		
	Résultat 1970	Résultat 1971	Budget 1972
DÉPENSES			
Activités exercées par:			
COMITÉ, SECRÉTARIAT DE LA PRÉSIDENCE	555.505	612.415	646.575
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL	195.915	247.549	226.465
DÉPARTEMENT DES PRINCIPES ET DU DROIT :			
Direction, Mémorialiste et Revue Internationale	337.733	407.476	435.155
Délégué Organisations Internationales	33.591	118.935	160.105
Division Juridique	422.647	1.086.342	691.065
Division Diffusion et Documentation	790.168	531.441	618.495
	1.584.139	2.144.194	1.904.820
DÉPARTEMENT DES OPÉRATIONS :			
Direction, Division de Logistique,			
Service des Délégations	934.560	1.085.369	1.386.803
Europe et Amérique du Nord	686.967	321.421	293.702
Afrique	567.695	871.732	833.010
Asie — Océanie	1.879.938	2.330.698	2.118.390
Moyen-Orient	4.090.440	3.377.122	3.117.825
Amérique Latine	247.645	434.524	565.050
Agence Centrale de Recherches	639.067	666.441	705.332
	9.046.312	9.087.307	9.020.112
AUTRES FONCTIONS :			
Division Presse et Information	504.648	608.100	1.054.840
Division du Personnel	760.417	768.871	524.655
Division Finances et Administration *	2.546.066	3.276.556	3.499.996
	3.811.131	4.653.527	5.079.491
COUT DES ACTIVITÉS	15.193.002	16.744.992	16.877.463
AUTRES DÉPENSES		129.556	
PROVISIONS :			
Pour interventions urgentes			500.000
Pour indexation des salaires			400.000
Pour nouvelles installations bâtiments et			
station radio			200.000
Pour études d'organisation à long terme . . .			150.000
			1.250.000
AMORTISSEMENT EXTRAORDINAIRE	423.250	180.000	
VIREMENT A LA RÉSERVE SPÉCIALE		410.461	
RÉSULTAT :			
Excédent de recettes viré à la réserve générale	15.616.252	17.465.009	18.127.463
		3.568	
TOTAL	15.616.252	17.468.577	18.127.463

* Dans les dépenses de cette division figurent des charges sociales en faveur de l'ensemble du personnel :

1970: 541.787,—
1971: 530.223,—
1972: Budget 656.500,—

et des recettes pour l'année 1971

et le budget 1972

TABLEAU III

STRUCTURE PERMANENTE RECETTES	En francs suisses :		
	Résultat 1970	Résultat 1971	Budget 1972
Contributions :			
Gouvernements : Suisse :			
annuelle	2.500.000	2.500.000	7.500.000
extraordinaire	3.000.000	9.100.000	4.275.417
avance en compte courant	3.532.000		
	9.032.000	11.600.000	11.775.417
U.S.A. : contribution			
extraordinaire . . .		1.432.187	1.500.000*
Europe	1.138.523	1.135.205	1.191.215
Afrique	145.200	209.765	176.665
Amérique du Nord	317.800	292.280	332.280
Amérique latine	72.900	65.915	63.325
Asie — Océanie	468.500	438.050	436.515
	11.174.923	15.173.402	15.475.417
Sociétés nationales de la Croix-Rouge	737.610	836.225	800.000
	11.912.533	16.009.627	16.275.417
Contributions de sources privées	339.227	363.860	350.000
Dons et legs non assignés	643.794	410.461	150.000
Revenus financiers propres	719.884	684.629	949.125
	13.615.438	17.468.577	17.724.542
RÉSULTAT :			
Prélèvement sur la réserve générale	2.000.814		402.921
	15.616.252	17.468.577	18.127.463

* Fr.s. 1 million ont été reportés pour 1973

TABLEAU IV

Etat des contributions des Gouvernements et des Sociétés nationales pour 1971

Pays	En francs suisses			
	Gouvernements		Sociétés nationales	
	reçues	à recevoir	reçues	à recevoir
Afghanistan				
Albanie			700	
Algérie				
Allemagne (R.D.A.)	5.000		6.000	
Allemagne (R.F.A.)	235.900		55.860	
Arabie Séoudite				
Australie		72.000	39.875	
Autriche	24.600		13.500	
Barbades	4.080			
Belgique		10.800	12.500	
Birmanie		6.400	3.000	
Botswana			1.500	
Brésil		11.700		
Bulgarie	6.000		6.250	
Burundi	4.000			
République khmère (Cambodge)			2.200	
Cameroun		3.750		
Canada		80.000	42.500	
Centrafrique		3.000		
Ceylan	2.450			
Chili		11.700		5.700
Chine (République démocratique populaire)				
Chypre	2.980			
Colombie	15.465			
Corée (République démocratique populaire)			2.000	
Corée (République de)	24.000		7.300	
Costa-Rica			480	
Côte d'Ivoire	3.260		3.200	
Danemark	57.260			4.000
Equateur	1.595		3.000	
Espagne		8.000	12.000	
Etats-Unis ¹	195.000		204.000	
Ethiopie			3.305	
Finlande	30.895		3.000	
France	171.515		43.730	

¹ Voir également contributions extraordinaires.

Pays	En francs suisses			
	Gouvernements		Sociétés nationales	
	reçues	à recevoir	reçues	à recevoir
Gambie				
Ghana	5.865			
Grèce	17.025		14.000	
Guatemala			2.155	
Guyane	6.165			
Haïti			2.265	
Haute-Volta				
Honduras		3.900		
Hongrie	2.000		4.000	
Inde		42.700	1.565	
Indonésie		15.000		3.200
Irak			5.915	
Iran	25.000		18.925	
Irlande	10.000		4.960	
Islande	2.500		2.000	
Israël	15.025			
Italie		85.000		
Jamaïque	2.455			
Japon		58.500	54.390	
Jordanie	11.935			2.720
Koweït		50.000		
Liban	15.985		3.860	
Libéria		19.500		1.950
Liechtenstein	15.000			3.600
Luxembourg	4.000		5.000	
Malaisie	11.000			
République Malgache	5.650			
Malte				
Maroc	14.280			
Mexique	17.280			
Monaco	5.045		3.500	
Mongolie		1.000		
Népal	1.880			
Nicaragua	4.080			2.500
Nigéria		6.000		2.700
Norvège	23.020			
Nouvelle-Zélande	27.315		11.390	
Ouganda		2.900		
Pakistan				
Pays-Bas	50.000		35.000	
Pérou			4.250	
Philippines	30.695		16.635	
Pologne	30.000		15.000	

Pays	En francs suisses			
	Gouvernements		Sociétés nationales	
	reçues	à recevoir	reçues	à recevoir
Portugal	15.000		1.000	
République Arabe d'Egypte		39.000		
République Dominicaine			2.905	
République Sud-Africaine	46.000		14.380	
Roumanie			10.280	
Royaume-Uni	152.880		29.835	
Saint-Marin	2.720		2.720	
El Salvador			2.580	
Sénégal		2.000		2.000
Sierra Leone	6.595			
Suède	158.920			10.000
Suisse ²	2.500.000			
Syrie	4.650		2.325	
Tanzanie	3.115			
Thaïlande	18.000		6.000	
Tchécoslovaquie			3.000	
Togo				
Trinité-et-Tobago	2.185			
Tunisie	2.000			3.000
Turquie			16.300	
U.R.S.S.			16.250	
Vietnam (Rép. dém.)			2.205	
Venezuela				
Vietnam (République du)				
Yougoslavie		2.500	3.000	
Zaïre		9.750		
Total des contributions	4.049.265	545.100	783.490	41.370
Régularisation des années antérieures, selon tableau complémentaire, page 127	46.850		11.365	
Total des contributions	4.096.115	545.100	794.855	41.370

² Voir également contributions extraordinaires.

RÉGULARISATION DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Pays	En francs suisses	
	Gouvernements	Sociétés nationales
Brésil		1.000
Chypre	1.490	
Côte d'Ivoire	3.200	
Espagne		4.575
Gambie	985	
Haute-Volta	370	
Inde (diff. 1970)	(2.095)	
Irak		
Italie (diff. 1970)	(375)	
Jamaïque	2.590	
Japon		5.690
Libéria	21.600	
Malawi		100
Mongolie	1.000	
Népal	1.140	
Nigéria		
Pays-Bas.	10.000	
République malgache	1.945	
Sénégal	5.000	
	46.850	11.365

CONTRIBUTIONS EXTRAORDINAIRES

Pays	Fr.s.
	Gouvernements
¹ Etats-Unis, 1 million de \$	3.932.187
² Suisse	4.100.000
	8.032.187

COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

TABLEAU V

Fonds spécial pour actions de secours

	Fr.s.	Fr.s.
Résumé du mouvement en 1971		
1. SOLDE A NOUVEAU AU 1 ^{er} JANVIER 1971		1.748.241
2. RECETTES EN 1971		
2.1 Produit de la collecte faite auprès du peuple suisse	785.010	
2.2 Autres dons attribués à des actions de secours particulières	1.855.638	
2.3 Attribution du Fonds Bénédict	163.200	
2.4 Autres recettes diverses	25.542	2.829.390
3. DÉPENSES EN 1971		
Frais d'achat et d'acheminement des secours répartis selon les zones d'intervention suivantes :		
— Europe	90.277	
— Afrique	86.004	
— Amérique latine	112.132	
— Asie du Sud-Est	582.531	
— Moyen-Orient	1.101.870	
— Autres secours divers	4.340	
	1.977.154	
— Frais pour maintien du stock 1 ^{er} urgence (matériel pansement)	49.424	(2.026.578)
4. RELIQUATS FONDS ACTION NIGERIA ET JORDANIE	396.226	
5. NOUVELLE ACTION INDE-PAKISTAN	620.016	
6. ACTION SPÉCIALE MANUELS SCOLAIRES	640.617	1.656.859
		4.207.912

TABLEAU VI

Structure occasionnelle

RÉSUMÉ DU MOUVEMENT EN 1971

	En francs suisses	
	Dépenses	Recettes
ANCIENNE ACTION NIGÉRIA		
Indemnité d'invalidité à ancien délégué et frais de liquidation	161.927	
Revenus financiers et divers	54.668	
Prélèvement sur fonds à disposition . . .	107.259	
		161.927
	161.927	161.927
ACTION SPÉCIALE JORDANIE		
Frais de personnel (traitements, frais et indemnités de déplacements, assurances)	73.255	
Frais opérationnels des délégations	17.929	
Achats de secours et dépenses locales pour vivres, vêtements, tentes, médicaments et divers	374.689	
		465.873
Remboursement de frais	145.605	
Revenus financiers et divers	7.363	
		152.968
Prélèvement sur fonds à disposition . . .	312.905	
		465.873
	465.873	465.873
NOUVELLE ACTION INDE-PAKISTAN		
Frais de personnel (traitements, frais et indemnités de déplacements, assurances)	230.968	
Frais opérationnels des délégations	92.220	
Achats de secours	34.385	
		357.573
Excédent de recettes reporté en 1972	479.987	
Contributions des gouvernements	500.000	
Contributions des Sociétés nationales de Croix-Rouge	329.354	
Contributions d'organisations et de particuliers	5.138	
Autres recettes	3.068	
		837.560
	837.560	837.560

TABLEAU VII

Fonds spéciaux

1. FONDATION EN FAVEUR DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1971

ACTIF		PASSIF	
	Fr.s.		Fr.s.
Titres, valeur nominale		Capital inaliénable	1.028.252,52
— Obligations suisses (valeur boursière: Fr. 1.002.100,—)	1.015.000,—	Réserve inaliénable:	
— Obligations libellées en monnaies étrangères (valeur boursière: Fr. 187.460,—)	172.410,—	— Solde reporté à l'exercice précédent	182.461,20
Banque Nation. Suisse, Genève	54.047,97	— Attribution statutaire prélevée sur le résultat de l'année 1971	7.121,90
Débiteurs:			189.583,10
— Administration Fédérale des Contributions, Berne, impôt anticipé à récupérer	10.912,50	Total des fonds propres	1.217.835,62
— Gouvernement fédéral allemand, impôt à la source à récupérer	1.833,50	Comité International de la Croix-Rouge, Genève, compte courant	36.822,10
Actif transitoire	453,75		
	1.254.657,72		1.254.657,72

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1971

DÉPENSES		RECETTES	
	Fr.s.		Fr.s.
Droits de garde	587,60	Revenus des titres	48.696,80
Honoraires de révision	485,—		
Frais divers	145,—		
	1.217,60		
Attribution statutaire à la réserve inaliénable selon les dispositions de l'article 8 des statuts: 15% du résultat ci-dessus . . .	7.121,90		
Attribution statutaire au CICR, selon les dispositions de l'article 7 des statuts, du résultat de l'exercice, après l'attribution statutaire à la réserve inaliénable	40.357,30		
	48.696,80		48.696,80

2. FONDS AUGUSTA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1971

ACTIF		PASSIF	
	Fr.s.		Fr.s.
Titres (obligations de fonds publics suisses et autres)	84.000,—	Capital inaliénable	100.000,—
Autres titres suisses	23.945,45	Réserve pour fluctuations de cours	15.207,25
	107.945,45	Total des fonds propres	115.207,25
Moins: Provision pour fluctuations de cours (correctif d'actif)	1.725,45		
Total des titres à leur valeur boursière	106.220,—	CICR	
Banques	12.691,35	— Fonds de la Médaille Florence Nightingale, compte courant	2.596,50
Administration fédérale des contributions, Berne, impôt anticipé à récupérer	892,40	— Créditeur (attribution à la Croix-Rouge de la République du Vietnam non retirée)	2.000,— 4.596,50
	119.803,75		119.803,75

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1971

RECETTES

	Fr.s.
Revenus des titres	2.972,—
Intérêts bancaires	2,70
	2.974,70

DÉPENSES

Honoraires de révision	300,—
Droits de garde et frais bancaires	78,20
	378,20

RÉSULTAT

Excédent de revenus par rapport aux charges pour l'exercice 1971, attribué au Fonds de la Médaille Florence Nightingale selon résolution N° VI de la XXI ^e Conférence Internationale de la Croix-Rouge en 1969 à Istanbul	2.596,50
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------

3. FONDS DE LA MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1971

ACTIF		PASSIF	
	Fr.s.		Fr.s. Fr.s.
Titres de fonds publics suisses (valeur boursière: Fr. 30.720,—)	32.000,—	Capital	25.000,—
Banque Nationale Suisse, Genève	12.298,40	Réserve:	
Administration fédérale des contribu- tions, Berne, impôt anticipé à récupérer . .	288,—	— Solde bénéficiaire reporté de l'exercice précédent	27.257,30
CICR, Fonds Augusta, compte courant . .	<u>2.596,50</u>	— Excédent de dépenses par rapport aux recettes pour l'année 1971	(5.074,40) 22.182,90
	<u>47.182,90</u>		<u>47.182,90</u>

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1971

RECETTES

	Fr.s.
Revenus des titres	960,—
Autres recettes	104,60
Attribution du solde bénéficiaire au 31 décembre 1971 du compte de résultat du Fonds Augusta, selon résolution N° VI de la XXI ^e Conférence Internationale de la Croix-Rouge en 1969 à Istanbul	2.596,50
	<u>3.661,10</u>

DÉPENSES

Droits de garde	17,—
Frais d'impression	1.386,—
Achats médailles	6.105,50
Gravures médailles	927,—
Honoraires de révision	300,—
	<u>8.735,50</u>

RÉSULTAT

Excédent de dépenses par rapport aux recettes pour l'exercice 1971	<u>5.074,40</u>
------------------------------------------------------------------------------	-----------------

4. FONDS CLARE R. BENEDICT

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1971

(exprimé en US \$ et établi avant la répartition du résultat)

ACTIF	PASSIF
	\$
Titres en portefeuille	1.051.610,83
(Val. boursière 1.103.307,—)	
Banque	96.570,74
<u>1.148.181,57</u>	<u>1.148.181,57</u>

COMPTE DE RÉSULTAT POUR L'EXERCICE 1971

RECETTES

	\$
Revenus des titres	57.134,57
Intérêts bancaires	3.513,92
Gains comptables sur vente de titres	30.906,38
<u>91.554,87</u>	<u>91.554,87</u>

DÉPENSES

Droits de garde, honoraires et autres frais administratifs	4.555,42
Attribution des gains comptables sur vente de titres au compte de « Réserve pour fluctuation de cours »	30.906,38
<u>35.461,80</u>	<u>35.461,80</u>

RÉSULTAT

Excédent de recettes par rapport aux charges pour l'exercice 1971	<u>56.093,07</u>
------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A., GENÈVE

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX- ROUGE

G e n è v e

R A P P O R T

relatif à la vérification des comptes annuels
arrêtés au 31 décembre 1971

En notre qualité d'organe de contrôle du Comité International de la Croix-Rouge, Genève, nous avons vérifié les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1971.

Nous avons constaté ce qui suit:

- le bilan et le compte de résultat concordent avec la comptabilité,
- les comptes sont tenus avec exactitude,
- les comptes reproduits ci-après, dont les notes 1 à 5 font partie intégrante, reflètent bien la situation financière du Comité International de la Croix-Rouge au 31 décembre 1971 et le résultat de ses opérations pour l'exercice en question.

Sur la base de notre examen, nous proposons d'approuver les comptes qui vous sont soumis.

Genève, le 25 février 1972

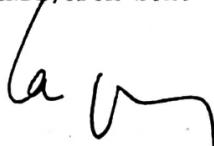
SOCIETE FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A.

Annexes:

Bilan au 31 décembre 1971

Compte de résultat pour
l'exercice 1971

Notes relatives au bilan
au 31 décembre 1971

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A., GENÈVE

COMITE INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

G e n è v e

NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 1971

Fr.

F. T.

Note 1 Titres 3.477.766,35

La valeur comptable du portefeuille-titres se détermine comme suit:

Valeur d'acquisition 3.850.758,50

Moins:

Provision pour fluctuations de cours affectée à un dossier particulier

Provision générale pour fluctuations de cours 327.392,15 372.992,15

Portefeuille-titres, à la valeur comptable, selon bilan 3.477.766,35

La valeur boursière de ces mêmes titres à fin décembre 1971 s'élève en chiffre rond à Fr. 3.675.000.-- laissant subsister une réserve latente de Fr. 197.000.--.

Nous précisons en outre qu'une importante partie de ces titres (à la valeur boursière et en chiffre rond Fr. 3.308.000--) a été nantie en faveur d'une banque, pour un crédit accordé de Fr. 2.000.000--, utilisé, au 31 décembre 1971, à concurrence de Fr. 997.528.50.

<u>Note 2</u>	<u>Frais d'actions couverts par avances spéciales (actif)</u>	Fr. 10.000.000--
	Dette à terme (passif)	Fr. 10.000.000--

Il est prévu que l'avance de la Confédération Suisse de Fr. 10.000.000.-- puisse être transformée en subvention dans le sens du message du Conseil Fédéral Suisse à l'Assemblée fédérale concernant les contributions allouées par la Confédération au

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE ROMANDE OFOR S.A., GENÈVE

Comité International de la Croix-Rouge du 8 septembre 1971, chapitre IV, chiffre 2. L'arrêté fédéral y relatif doit encore être soumis à l'approbation du Conseil National.

Cette avance ainsi transformée devra être utilisée pour amortir intégralement le poste actif "Frais d'actions couverts par avances spéciales" de même montant.

Note 3 Fonds pour actions de secours à disposition Fr. 805.570,48

Le "Fonds pour actions de secours à disposition" a, entre autres, été crédité du produit intégral de la collecte nationale de 1971 de Fr. 785.010,60, sans aucune déduction pour frais généraux.

Note 4 Réserve générale Fr. 644.498,71

Le mouvement de la "Réserve générale" intervenu au cours de l'exercice 1971 est le suivant:

Solde au 1er janvier 1971 Fr. 5.644.498,71

Utilisation du solde du don extraordinaire de la Confédération Suisse de 1970 de Fr. 8.000.000.-- crédité en 1970 à la Réserve générale, pour couvrir les charges permanentes de l'exercice 1971 " 5.000.000.--

Solde au 31 décembre 1971, selon bilan Fr. 644.498,71
=====

Note 5 Réserve spéciale Fr. 2.910.461,04

Mise en réserve d'une partie du don extraordinaire du gouvernement des Etats-Unis, destinée à assurer la couverture partielle des dépenses pour 1972 Fr. 2.500.000.--

Affectation des "Dons et legs non assignés" " 410.461,04

Total au 31 décembre 1971, selon bilan Fr. 2.910.461,04
=====

